

Association des Victimes de l'Amiante en Pays d'Arles

ASSEMBLEE GENERALE du 30 janvier 2012

C'est à partir de 15 heures à la Bourse du Travail que s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'association en présence de M^o J. Andreu du cabinet d'avocat Teissonnière/Topalof/Laforgue.

Ce cabinet d'avocats parisiens est en pointe, depuis plus de 10 ans maintenant, dans la défense des salariés (actifs ou retraités), victimes de l'amiante depuis quelques années, une antenne décentralisée à Marseille prend en charge l'ensemble des dossiers de la région sous la responsabilité de M^o Andreu.

Devant plus de 80 Personnes présentes, Jacques FRAY, président de l'AVAPA a fait un rapide bilan de l'année écoulée; il a rappelé la procédure engagée aux prud'hommes d'Arles par une vingtaines d'anciens salariés des CMP concernant différends préjudices ; il s'avère, contrairement aux prud'hommes de Martigues qui a jugé rapidement dans l'intérêt des plaignants, que les affaires sont renvoyées en départage du fait de l'intransigeance de certains conseillers qui ont passé outre la jurisprudence, notamment le jugement rendu par la cour de cassation. Cela a pour conséquences un retard préjudiciable de plusieurs mois dans l'indemnisation des victimes

Il a été fait état de la scandaleuse décision de la cour d'appel de DOUAI (Nord) qui tente de reprendre aux victimes de l'amiante ce qu'elle avait donné quelques années auparavant ; des actions coordonnées sont en cours. M^o Andreu a exposé dans le détail, à la fois les procédures en cours, mais également les modifications intervenues dans la législation et les incidences sur les dossiers en cours ou à venir.

Beaucoup de dossiers compliqués, du fait du décès de la victime, ou encore des difficultés faites par les différents organismes de reconnaissance de la maladie professionnelle ; ils appliquent les directives de nos « politiques » qui font tout pour entraver les processus d'indemnisation et veulent à tout pris nier cette catastrophe sanitaire sans précédent, qui fait, encore et toujours, plus de 3000 morts par an en France.

Un débat c'est ensuite instauré entre les participants et la tribune sous forme principalement de « questions-réponses » ; cette partie, toujours très attendue des adhérents, a tourné principalement autour des préoccupations des présents sans pour autant faire l'impasse sur des événements majeurs, à l'instar du procès de Turin qui doit bientôt rendre son verdict. Notre association, tout comme l'ANDEVA à laquelle nous sommes affiliés, attend avec impatience le jugement qui sera rendu contre les propriétaires de la société ETERNIT qui a sévi en Italie mais aussi en France, pas loin de chez nous.

Le président fait état de la situation de trésorerie en rappelant que nous sommes passés de 86 à 103 adhérents; le renouvellement des cartes 2012 se fait après la clôture de notre assemblée et se poursuivra lors de chaque permanences ici même tous les derniers lundis de chaque mois à partir de 14 heures. Sur proposition du président, l'assemblée adopte le même montant de cotisations qu'en 2011, à savoir 40 € pour l'année.

Il est donné quitus des comptes qui sont mis à disposition des adhérents.

La séance est levée à 17 heures.